

### ANIMATEUR / ÉDUCATEUR FÉDÉRAL TECHNIQUE RÉGIONAL / TECHNIQUE NATIONAL

### DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2024-2025

	A remplir intégralement	
En cas	de première demande, fournir une photo d'identité	



N° d'affiliation du club\* : .... .... Nom du club\*:

		et i	un certificat médical (uniquement pour les majeurs)	
IDENTITÉ	ASSURANCES			
NOM*:       NOM Naissance :       Sexe* : M ☐ F ☐         PRÉNOM*:       Nationalité* :       Né(e) le* :       Ville de naissance* :         Adresse (1)* :       Adresse (1)* :       Nome no la propertion de la prop	Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document fourni au verso de la présent demande ou sur ce lien <a href="https://fff.fr/e/ass/7400.pdf">https://fff.fr/e/ass/7400.pdf</a> , par ma Ligue régionale et mon club*:  - des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût, - de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer, - de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires  Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.			
CP*: Ville*:	OO BILIN   Je decide de lie pas	souscrire aux garanties compl	lémentaires qui me sont proposées.	
Pays de résidence*:  Téléphone*:  Email* (1):  (1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse postale et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communication officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (Mon compte FFF - https://mon-compte.fff.fr) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires. A défaut, j'accepte expressémen que les adresses de mon club soient utilisées pour mes communications officielles	LICENCIÉ MINEUR : AUTO-QUESTIC Le certificat médical n'est pas o applicable uniquement si la conditi	obligatoire. Ce principe est ion suivante est respectée : u questionnaire de santé	LICENCIÉ MAJEUR: AUTO-QUESTIONNAIRE MÉDICAL  Le certificat médical est valable pour une durée de troi saisons. Ce principe n'est applicable que si les deux condition suivantes sont respectées pendant la période de trois saisons - l'intéressé doit conserver sa qualité de licencié d'une saiso	
CATÉGORIE  Demande une licence de type (cocher une seule case)*:  Animateur	d'une réponse négative à toutes les Dans le cas contraire vous devez de ci-dessous qui ne sera valable que	fournir le certificat médical pour la saison en cours. et son représentant légal	sur l'autre, - l'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire d santé (https://www.fff.fr/e/l/qs-li 2024 2025.pdf), et atteste d'une réponse négative à toutes les questions. Par la présente, je confirme avoir pris connaissance d questionnaire et j'atteste avoir*:  Répondu NON à toutes les questions Répondu OUI à une ou plusieurs question(s); certifica médical ci-dessous à faire remplir Dans tous les autres cas (ex: première demande de licence), vous devez fair	
FONCTION*  Entraîneur principal  Entraîneur adjoint  Préparateur physique  Entraîneur des gardiens  Autre préciser :	Répondu <b>OUI</b> à une ou plusi	estions ;		
Si un CONTRAT DE TRAVAIL est conclu*  Les Animateurs et Éducateurs Fédéraux ne sont pas concernés  A durée indéterminée (CDI) prenant effet le : / /   Si demande en tant que BÉNÉVOLE*  Cochez cette case	Présente l'absence de contre-indica - à la pratique et l'encadrement	ation médicale Date de t du football Bénéfici	(1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous, l'examen : / (1) aire (nom, prénom)	
Contrat aidé (durée limitée) du/ au/	- à l'arbitrage occasionnel.	à l'arbitrage occasionnel. (1) Signature et cachet (1)(2)		
Salaire mensuel brut* : € pour*	(1) Obligatoire. (2) Le cachet doit être lisible er	(1) Obligatoire. (2) Le cachet doit être lisible en totalité (encre noire souhaitée).		
Attention : l'enregistrement de ce formulaire vaut accord pour l'enregistrement du contrat et la délivrance de la licence (soumise au respect de la procédure prévue à l'article 17 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral).	Si le demandeur est mineur, son représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de c club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la créatio d'un espace personnel. Le demandeur (ou son représentant légal) et le représentant habilité du club certifient que les information figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engagent la responsabilité du club.			
OFFRES COMMERCIALES  Je souhaite être informé(e) d'offres exclusives, sélectionnées pour moi, par la FFF  Je souhaite être informé(e) d'offres préférentielles de la part des partenaires officiels de la FFF	<u>Demandeur* :</u> Signature*		Représentant du club Le* / / Signature et nom*	
COORDONNÉES Les coordonnées du demandeur sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case	Représentant légal du demandeur ( Nom, prénom* : Signature*			



# 2024-2025



# Ligue de Football de Normandie

### RAPPEL DES GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE <u>DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE</u>

#### 1. RESPONSABILITÉ CIVILE (GENERALI nº AP874571)

#### • RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-À-VIS DES TIERS

Garanties	Montants	Franchises
Dommages corporels, matériels et immatériels confondus / an	20 000 000 €	
(tableau des garanties disponible dans son intégralité dans la notice d'information sur		

# www.helmett-sport.com, rubrique téléchargements, Ligue Normandie) • RESPONSABILITÉ CIVILE AVANT LIVRAISON

Garanties	Montants	Franchises		
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus :	20 000 000 € / année d'assurance			
DONT:				
Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur – accidents du travail – maladies professionnelles	5 000 000 € / année d'assurance quel que soit le nombre de victimes	NÉANT		
Dommages matériels et immatériels consécutifs, DONT :	15 000 000 € / sinistre	NÉANT		
- Dommages causés aux biens des préposés	50 000 € / sinistre	800€		
Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (dommages matériels et immatériels consécutifs)	150 000 € / sinistre	NÉANT		
Dommages relevant de la Responsabilité Médicale	8 000 000 € / sinistre et 15 000 000 € / année d'assurance	NÉANT		
Dommages immatériels non consécutifs (y compris les conséquences des manquements à l'obligation résultant des dispositions de l'article L 321-4 du code du Sport)	2000000€ / année d'assurance	1 500 € / sinistre		
› Atteinte à l'environnement accidentelle	1 000 000 € / année d'assurance	NÉANT		
Occupation temporaire de locaux - dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 € / sinistre	NÉANT		
Responsabilité civile vestiaire non sportif	30 500 € / sinistre	100€/sinistre		

#### • RESPONSABILITÉ CIVILE APRÈS LIVRAISON

Garanties	Montants	Franchises par sinistre		
Pour l'ensemble des dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) :	2000000€ / année d'assurance	500€, y compris au titre des Corporels		
DONT:				
) Dommages immatériels non consécutifs	350 000 € / année d'assurance	1000€		

#### DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS Seuil d'intervention : 500 €

Les montants de prise en charge figurent intégralement dans la notice d'information.

#### 2. INDIVIDUELLE ACCIDENT: Formule A (GENERALI nº AP874571)

La Ligue de Football de Normandie informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. À cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

#### LES MONTANTS MAXIMUM DE GARANTIES ACCIDENTS CORPORELS

	Caranties de base	
	Titulaires de la licence	Franchise
Décès (1)	- Célibataire	NÉANT
Invalidité permanente	- IP de 1 % à 32 % de taux d'invalidité (TI):  25 000 € X TI  - IP de 33 % à 65 % de taux d'invalidité (TI):  45 000 € X TI  - IP à partir de 66 % de taux d'invalidité (TI):  90 000 €	NÉANT
Indemnités journalières (2) (IJ) (GENERALI n° AL869253-ADH2)	Maximum 16 € / jour (365 jours maximum)	21 jours
Soutien pédagogique scolaire et frais de transport	Maximum 1 000 € par licencié	15 jours
Redoublement de l'année scolaire	Maximum 1 000 € par licencié	15 jours
Frais de reconversion professionnelle	Maximum 5 000 € par licencié	Si taux IP > à 25%
Frais médicaux / pharmaceutiques / d'hospitalisation (2)	300 % tarif convention Sécurité Sociale	NÉANT
Forfait journalier hospitalier (2)	Frais réels (365 jours maximum)	NÉANT
Frais médicaux prescrits non remboursés par les régimes obligatoires	Maximum 1 000 € par accident	NÉANT
Forfait dentaire (2)	Maximum 300 € par dent	NÉANT
Frais d'orthodontie (2)	Maximum 1 000 € par accident	NÉANT
Forfait optique / bris de lunettes (2)	Maximum 400 € par accident	NÉANT
Forfait prothèse auditive (2)	Maximum 1 000 € par accident	NÉANT
Frais de recherche, de secours et de transport (2)	30 000 € par accident Frais réels pour le transport et rapatriement	NÉANT
Frais de transport prescrits (2)	Frais réels	NÉANT

(1) Pour les assurés de moins de 12 ans, la garantie est limitée aux frais d'obsèques (dans la limite du capital décès). (2) Après intervention des régimes obligatoires et complémentaires.

### 3. PROTECTION JURIDIQUE

(CFDP nº 68GSLFR000/03)

Au bénéfice des personnes physiques (licencié.e.s) et des personnes morales (Ligues, Districts, Clubs). La notice d'information complète est disponible sur www.helmett-sport.com, rubrique téléchargements, Ligue Normandie.

Document non contractuel à caractère informatif, les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour en connaître le détail, reportez-vous aux notices d'information sur www.helmett-sport.com, rubrique téléchargements, Ligue Normandie.







# 2024-2025



# Ligue de Football de Normandie

### SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉES DANS LA DEMANDE DE LICENCE

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties précédentes (Individuelle Accident : Formule A) peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès d'HELMETT Sport sur www.helmett-sport.com.

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif
Formule B - Garantie 1 * Formule C - Garantie 2 *  (1) À compter du 22° jour et pendant 365 jours vient en remplacement des montants de la Formule A	Formule A + 25 % Formule A + 50 %	Formule A + 25 % Formule A + 50 %	20 € / jour (1) 24 € / jour (1)	40 € / an 80 € / an
Formule D - Garantie Renforcée "Spécial Invalidité" À partir de 33 % de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité de 40 %, indemnité de 48 000 €)		120 000 €	-	21 € / an
Formule E - Garantie arrêt de jeu niveau 1 Indemnités journalières à compter du 5° jour et pendant 730 jours (') Formule F - Garantie arrêt de jeu niveau 2 Indemnités journalières à compter du 5° jour et pendant 730 jours (') Formule G - Garantie arrêt de jeu niveau 3 Indemnités journalières à compter du 5° jour et pendant 730 jours (') Formule H - Garantie arrêt de jeu niveau 4 Indemnités journalières à compter du 5° jour et pendant 730 jours (') (') vient en cumul des garanties de la Licence (Formule A)			8€/jour 12,50€/jour 16€/jour 23€/jour	22 € / an 35 € / an 44 € / an 56 € / an

# SAISON 2024/2025 NOUVELLE PLATEFORME ASSURANCE LICENCIÉS

# Complétez votre protection en 3 clics!



Augmentez votre niveau de couverture globale



Augmentez vos plafonds d'indemnités en cas d'interruption d'activité



Renforcez votre niveau de couverture en cas d'invalidité permanente

Achetez vos garanties complémentaires sur

www.helmett-sport.com



Si vous ne souhaitez pas souscrire en ligne, retrouvez le formulaire de souscription dans la rubrique téléchargements de www.helmett-sport.com.

Document non contractuel à caractère informatif, les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour en connaître le détail, reportez-vous aux notices d'information sur www.helmett-sport.com, rubrique téléchargements, Ligue Normandie.



